

Lycée Professionnel Alfred MONGY
59700 MARCQ EN BAROEUL
Tél : 03 20 72 26 85
Fax : 03 20 89 81 19

Année Scolaire **2022 - 2023**

Dossier n°

Commission n°

du

DEMANDE DE FONDS SOCIAL LYCEEN (FSL)

LES RENOUVELLEMENTS A RENDRE POUR LE 13 JUIN 2022
LES NOUVELLES DEMANDES A RENDRE POUR LE 12 SEPTEMBRE 2022

Le Fonds Social a pour objectif d'apporter une aide EXCEPTIONNELLE pour certains frais liés à la scolarité de l'élève (restauration, hébergement, fournitures scolaires, etc...) que la famille ne peut prendre en charge.

La commission présidée par le chef d'établissement ou son représentant étudie et propose l'octroi ou non d'une aide. Les familles sont informées au final de la décision du chef d'établissement par courrier.

Il est rappelé que l'aide du FSL reste fonction des crédits disponibles

REEMPLIR IMPERATIVEMENT TOUTES LES RUBRIQUES

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe (obligatoire):

Date de naissance :

Adresse de l'élève :

Tél :

Boursier : Oui Non

Si non une demande a-t-elle été faite:

Objet de la demande : Demi-Pension :

Internat :

Autre (préciser) : _____

Date remise de la fiche à l'intéressé :

Date de retour du dossier complet :

Situation Familiale du représentant légal où vit l'enfant :

En cas de garde alternée remplir pour les deux

En couple

2^{ème} parent En couple

Divorcé - séparé - veuf - célibataire

Divorcé - séparé -

Elève autonome ou vivant seul

veuf - célibataire

Père de l'élève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Adresse si différente :

Tél :

Mère de l'élève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Adresse si différente :

Tél :

Enfants à charge y compris l'élève :

Nom - Prénom	Date de naissance	Etablissement scolaire ou situation

Autres personnes vivant au foyer :

Lien de parenté	Nom - Prénom	Date de naissance	Situation

Remplir obligatoirement

Revenu Fiscal de Référence (avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021)	Nombre d'enfants à charge :
--	------------------------------------

Changement de situation ou situation particulière : (décès, chômage, maladie, surendettement, ...)

Exposer succinctement la situation :

Joindre obligatoirement les justificatifs, ainsi que les documents ci-dessous et les 3 dernières fiches de salaires.

Pièces à fournir IMPERATIVEMENT en photocopies :

- Avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021, complet et lisible en **totalité**. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, joindre les pièces justifiant la situation.
- Dernier relevé CAF comportant l'ensemble des prestations familiales et le nom de tous les enfants.
- Justificatifs du versement d'Allocations par Pôle emploi, d'une Pensions de retraite ou d'Invalidité, d'indemnités journalières, pour les trois derniers mois, avec les dates de début de versement.

Je soussigné _____ certifie sur l'honneur

l'exactitude des informations indiquées sur ce dossier.

A

le

Signature du demandeur

Cadre réservé à la commission

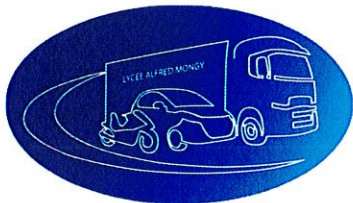
Avis de la Commission et décision du chef d'établissement

Signature du chef d'établissement

: Coût du repas restant à charge de la famille, le FSL prenant en charge le surplus

Rejet de la demande

Autre :



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - ACADÉMIE DE LILLE

LYCÉE DES METIERS DE L'AUTOMOBILE ALFRED MONGY

129, rue de la Briqueterie - 59700 Marcq en Baroeul

Tél. : 03.20.72.26.85 - Fax : 03.20.89.81.19

Année scolaire 2022-2023

Barème pris en compte pour le calcul de l'aide à la restauration dans le cadre du fonds social.
Le plein tarif pour la restauration est de 3€56.

Nombre d'enfant à charge	Plafond de ressources (revenus fiscal de référence) 2020, avis d'imposition 2021.	
	T1 aide de 1€06 2€50 à la charge de la famille	T2 aide de 0€56 3€00 à la charge de la famille
1	15.051	19.014
2	16.422	20.475
3	19.157	23.400
4	21.896	27.057
5	26.001	30.713
6	30.105	35.102
7	34.211	39.489
8 et plus	38.319	43.877